



PROJET EDUCATIF

MAIRIE DE MONTARNAUD

Le statut et la vocation de la mairie :

Le projet éducatif définit les orientations éducatives de la municipalité. Il sert de référence à l'équipe d'animation et aux familles. Il est utilisé comme outil de travail et fixe la ligne de conduite des structures d'accueils collectifs de mineurs de la ville.

De cette base d'orientation, découlent les projets pédagogiques des accueils de loisirs périscolaires de la ville de Montarnaud.

Les objectifs éducatifs :

L'objectif est d'identifier clairement les orientations voulues dans le projet éducatif. Celui-ci favorise la cohésion des équipes et leur sentiment d'appartenance à la collectivité. Il permet une dynamique de travail commune.

Quelle que soit la tranche d'âge et quel que soit le secteur, le projet éducatif vise à harmoniser les pratiques.

Les projets pédagogiques sont définis par les directeurs de chaque structure en collaboration avec leur équipe d'animation. Les objectifs du projet pédagogique, portés par l'équipe d'animation doivent être cohérents avec les orientations éducatives de la municipalité.

Il convient de favoriser l'application d'une politique enfance intégrée à la structure municipale. Les accueils péri et extrascolaires se doivent de nouer le dialogue avec les partenaires éducatifs, le public jeune et les familles en tant que représentant de l'institution Mairie.

L'instauration de cette relation doit favoriser la permanence du dialogue.

Le projet éducatif et les projets pédagogiques péri et extrascolaires sont accessibles aux familles et aux partenaires éducatifs.

Il convient de ne pas se limiter à l'occupationnel, mais toujours d'avoir à l'esprit, la mise en relation des enfants et des jeunes avec leur environnement, tant dans la conception du projet que dans sa réalisation.

En contribuant au développement de l'enfant et du jeune, en facilitant son intégration au sein du groupe, les accueils de loisirs péri et extrascolaires sont de plus en plus identifiés comme permettant de favoriser la réussite, l'autonomie et l'épanouissement. Ainsi, ils contribuent à l'égalité des chances.

Le jeu comme support de l'imaginaire, la curiosité, l'apprentissage des règles sociales et la compréhension des autres, est un outil naturel pour l'enfant.

C'est la première activité de l'enfant. Il lui permet de mieux appréhender son environnement. Le jeu est capital dans la construction de la personnalité, dans l'apprentissage des règles de vie. Il existe néanmoins d'autres pratiques à mettre en œuvre comme les activités manuelles, culturelles ou sportives.

En tant que service municipal et tout en assurant la sécurité physique, morale et affective de l'enfant, les services péri et extrascolaires devront :

- Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant.
- Adapter les offres et le fonctionnement du service à la croissance de la population, ainsi que favoriser l'égalité d'accès aux activités péri et extrascolaires pour tous les enfants
- Participer activement aux manifestations décidées par la commune,
- Valoriser le territoire de la commune,
- Développer la citoyenneté
- Travailler en partenariat avec les associations de la commune,
- Favoriser les relations intergénérationnelles et le « Vivre Ensemble ».

Les moyens pour permettre le fonctionnement des accueils péri et extrascolaires

L'équipe péri et extrascolaire met en œuvre des animations (activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives) et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire (temps court avant et après l'école), aux espaces disponibles et aux rythmes des enfants.

Les responsables de chaque secteur s'attacheront à mener des actions concertées en direction des différentes tranches d'âge. Ils impulseront et organiseront les projets d'activités qui en découlent en encadrant les équipes sur le terrain.

La qualité du service rendu aux enfants et aux jeunes est non seulement l'orientation centrale des services péri et extrascolaires, mais c'est aussi ce qui détermine la valeur du travail effectué par le personnel d'encadrement.

La continuité de la qualité et l'amélioration du service rendu à la population passe par la nécessaire fidélisation des jeunes participants aux animations.

Ainsi, la ville de Montarnaud favorisera autant que possible la titularisation de ses animateurs au sein de la filière animation.

De la même façon, la ville s'est engagée dans un programme de formation de ses équipes d'animation auprès d'un organisme formateur. Cette démarche est relayée au quotidien par l'accompagnement et l'implication des cadres du service jeunesse.

Les activités « libres » peuvent être imaginées, cadrées, surveillées, sous la responsabilité des adultes mais sans qu'ils y soient impliqués.

L'animateur n'est pas passif : il assure la sécurité, il protège, il régule les relations en fonction de la tranche d'âge, il favorise l'autonomie tout en surveillant l'enfant.

Au même titre que les enseignants ou les parents, les équipes d'animation ont une véritable mission éducative auprès des enfants et des jeunes dont ils ont la charge.

La participation active des acteurs éducatifs et la qualité de la relation avec les familles doivent permettre l'épanouissement de chaque enfant.

Toutes les actions menées devront être réfléchies en prenant en considération la notion de rythme, au niveau de la chronobiologie, de l'activité, de la journée ou du séjour. La pertinence des projets passe par l'inévitable prise en compte de cette notion. Les équipes d'animation s'attacheront à respecter cette notion.

